

**PROCES VERBAL DE CLASSEMENT D'UNE PISTE de BMX NIVEAU 1 BIS**

**Nom du Club et adresse du siège :**

Tél :

Email :

Nom du Président du Club :

Adresse :

Tél :

Email :

Lieu d'implantation et adresse de la piste :

- ✓ Date de la première visite : .....
- ✓ Date de la deuxième visite et/ou des modifications réalisées : .....
- ✓ Référence du rapport de visite (AA/MM/JJ N° **CL N1BIS**...) : .....

**La piste de BMX référencée ci-dessus est considérée classée Niveau 1 BIS (conformité réglementaire de la piste).**

	<b>Président du club ou de l'entité organisatrice</b>	<b>Représentant de la FFC</b>
<b>Date</b>		
<b>Signature</b>		

Fait en 4 exemplaires ; l'original est conservé au siège de la Fédération Française de Cyclisme (Vélodrome National – 1 rue Laurent Fignon – CS 40100 – 78069 MONTIGNY LE BRETONNEUX)

- 1 ex au Maire de la commune ou Président de l'entité propriétaire de la piste
- 1 ex au Président du club,
- 1 ex au Comité Régional.